

MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 Mars 2021
Réuni dans la salle l'ESCALE afin de respecter les mesures sanitaires.

Présents : - MM. COMONT, DELHOMME, CHEVAUCHEE, HAUZAY, BENATTAR, BURGAN, LELIGOIS, LEROY, VALET, UMMENHOVER
- MMES LASSALLE-ASTIS, SANSANO, GUEGAN, PAULARD, PARENT-TANGUY, HENNEQUEZ, UMMENHOVER

Absents excusés : Mme COMBETTES pouvoir à M COMONT
M DEFRANCE pouvoir à M COMONT

Secrétaire de séance : Mme UMMENHOVER Caroline

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 15 FEVRIER 2021

Les Membres du Conseil Municipal, **adoptent à l'unanimité**, le compte rendu de la séance du 15 février 2021 adressé par courriel.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Il est rappelé que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Bien que non soumis à cette obligation notre conseil municipal a souhaité mettre en place ce rapport conformément à nos engagements électoraux.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal **prend acte à l'unanimité**, du débat sur le rapport d'orientation budgétaire. Ce rapport est consultable en Mairie sur demande.

Il est proposé de renégocier l'emprunt de l'Escale qui est de 2% actuellement.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

À la suite du travail de la commission animation qui s'est réunie le samedi 13 Février 2021, il a été décidé d'attribuer par l'avis de la commission des subventions aux associations communales dont le siège est situé dans la commune, et des associations départementales et nationales qui ont sollicité dans le cadre de leurs activités, une aide financière.

Cependant du fait de la crise sanitaire actuelle, certaines associations ont vu leurs activités mises en suspens. De ce fait, les subventions ont été revues à la baisse.

Il faudra malgré tout être vigilant à la pérennité de certaines associations qui contribuent à l'animation de notre commune. Au-delà d'un aspect purement financier, la commune soutient le secteur associatif en mettant à disposition du matériel, des bâtiments communaux et des moyens humains.

Le principe général retenu pour les associations à l'arrêt, est de lier le versement de cette subvention aux activités dans les prochains mois et leur situation sera réétudiée en septembre 2021.

A l'appui de ces demandes les associations, ont adressé un dossier à M le Maire qui comporte :

- Des informations sur l'association,
- L'utilisation de leur subvention antérieure,
- Leurs projets et leur financement,
- Le résultat de leur exercice,
- Et leur situation bancaire au 31/12/2020

Au vu des demandes et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder aux associations les subventions suivantes :

| <i>Associations</i> | | <i>Subventions 2020</i> | <i>Subventions 2021</i> |
|--------------------------|------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <i>ASCA</i> | <i>ASCA</i> | 1 000 € | 1 000 € |
| | <i>COUNTRY</i> | 300 € | 200 € |
| | <i>DECO</i> | 250 € | 250 € |
| | <i>TIR</i> | 2 800 € | 2 500 € |
| | <i>PECHE</i> | 700 € | 700 € |
| | <i>THEATRE</i> | 700 € | 300 € |
| | <i>ASCATROCK</i> | 200 € | 0 € |
| | <i>GYM</i> | 0 € | 300 € |
| <i>JSA FOOT</i> | | 12 700 € | 7 700 € |
| <i>APE</i> | | 125 € | 200 € |
| <i>CAP JEUNES</i> | | 2 500 € | 1 500 € |
| <i>COMITES DES FÊTES</i> | | 600 € | 600 € |
| <i>SOLEIL D'AUTOMNE</i> | | 400 € | 200 € |
| <i>SOUS - TOTAL</i> | | 22 275 € | 15 450 € |
| <i>RESTO DU CŒUR</i> | | - € | 600 € |
| <i>CFA</i> | | - € | 70 € |
| <i>TOTAL</i> | | 22 275 € | 16 120 € |

M Hauzay indique, suite à avis de la commission que compte tenu de la situation, une subvention exceptionnelle de 600 € est accordée à l'association les « Restos du Cœur ».

M Hauzay et M le Maire informent qu'ils ont rencontré en Mairie M et Mme Davoust, représentants l'ASCA au sujet de la section ASCA TENNIS, qui n'a plus d'adhérents ni de fonctionnement.

Après accord avec eux, le court de tennis sera remis en l'état par les agents techniques de la Commune.

Pour cette restauration, il sera demandé une participation à la section « en accord avec elle ». Celle-ci sera ensuite dissoute, pour mettre fin à cette section de façon que l'association ASCA soit dégagée de toutes responsabilités. Le court de tennis deviendra municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **accepte à l'unanimité** :

- **D'accorder** aux associations les propositions de M. le Maire,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Ces sommes seront inscrites sur le budget primitif 2021.

VENTE DU CAMION BENNE

Le camion benne de la commune, acheté en avril 1994 est hors d'usage et doit être réformé. Une entreprise propose de l'acheter dans l'état pour destruction.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité décide** :

- **De vendre** le camion en l'état au prix de **300 €**,
- **De le sortir** de l'actif,
- **D'autoriser** M le Maire à émettre les opérations comptables nécessaires,

SUBVENTIONS DETR ET FOND DE CONCOURS

↳ Achat d'une Epareuse dans le cadre du Zéro Phyto :

Mr le Maire explique au Conseil que la commune souhaite acquérir une épareuse afin de pouvoir remettre en état et nettoyer les chemins ruraux et cela sans utiliser de produits chimiques (Plan Zéro Phyto).

Le coût de cet achat s'élèverait à 7 280 € H.T. Le plan de financement sera le suivant :

- D.E.T.R (40%) : 2 912 €
- E.P.N (30%) : 2 184 €
- Fonds propres (30%) : 2 184 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide cet achat et sollicite les diverses subventions auprès d'EPN et de la DETR. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

↳ Clôture aux Berges de l'Iton :

Mr le Maire explique que la commune doit faire face chaque année à de nombreux problèmes d'incivilités pendant les soirées aux abords des berges de l'Iton.

Pour améliorer la situation ainsi que la tranquillité des riverains à proximité du site, la commune envisage de clôturer l'espace afin qu'il ne soit plus accessible à partir de 19h.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 10 483 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

- E.P.N (50%) : 5 241,50 €
- Fonds propres (50%) : 5 241,50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces travaux et sollicite l'obtention d'un Fond de Concours auprès de M. le Président d'E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

↳ Installation de Jeux d'enfants :

Mr le Maire explique que la commune souhaite installer une structure de jeu plein air afin que les habitants et les assistantes maternelles puissent emmener les tout-petits s'amuser sur des jeux adaptés à leurs âges.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 6 580 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

- E.P.N (50%) : 3 290 €
- Fonds propres (50%) : 3 290 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces travaux et sollicite l'obtention d'un Fond de Concours auprès de M. le Président d'E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

↳ Installation douche à l'école maternelle :

Mr le Maire explique que l'école maternelle aurait besoin d'être équipée d'une douche pour les élèves afin de pouvoir le cas échéant les nettoyer après un « accident » pendant les activités ou le temps de repos.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 1 563,55 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

- E.P.N (50%) : 781,77 €
- Fonds propres (50%) : 781,78 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces travaux et sollicite l'obtention d'un Fond de Concours auprès de M. le Président d'E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

↳ Installation de lave chaussures au stade :

Mr le Maire explique qu'il faut installer un lave chaussures (6 robinets) au stade pour que les adhérents du club puissent nettoyer leurs chaussures à l'extérieur du bâtiment et plus sous les douches.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 3 024,60 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

- E.P.N (50%) : 1 512,30 €
- Fonds propres (50%) : 1 512,30 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces travaux et sollicite l'obtention d'un Fond de Concours auprès de M. le Président d'E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

↳ Installation de panneau numérique d'affichage :

Mr le Maire explique qu'il souhaite installer deux panneaux numériques d'affichage afin d'informer les habitants et les usagers sur des informations communales et/ou associatives.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 9 299,56 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

- E.P.N (50%) : 4 649,78 €
- Fonds propres (50%) : 4 649,78 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces travaux et sollicite l'obtention d'un Fond de Concours auprès de M. le Président d'E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

↳ Achat d'un barnum :

Mr le Maire explique qu'il souhaite acquérir un barnum, pour le mettre à disposition des associations communales.

Le coût de cet achat s'élèverait à 5 924,80 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

- E.P.N (50%) : 2 962,40 €
- Fonds propres (50%) : 2 962,40 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide cet achat et sollicite l'obtention d'un Fond de Concours auprès de M. le Président d'E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

↳ Construction d'un abri-poubelle à l'Escale :

Mr le Maire explique qu'il souhaite construire un abri-poubelles à l'Escale afin que celles-ci soient à l'abri, pour les ranger plus proprement et empêcher les incivilités.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 5 319,66 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

- E.P.N (50%) : 2 659,83 €
- Fonds propres (50%) : 2 659,83 €

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide ces travaux et sollicite l'obtention d'un Fond de Concours auprès de M. le Président d'E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

↳ Achat de Décoration de Noël :

Mr le Maire explique que les illuminations de Noël sont vieillissantes et doivent être complétées. Nous souhaitons faire l'achat de rideaux led, pour la façade de la mairie et pour la commune, afin d'embellir notre commune en périodes de fêtes.

Le coût de cet achat s'élèverait à 573 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

- E.P.N (30%) : 286,50 €
- Fonds propres (50%) : 286,50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet achat et sollicite l'obtention d'un Fond de Concours auprès de M. le Président d'E.P.N. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

ENQUETE PUBLIQUE DEVIATION

M le Maire explique que nous avons été informés le 26 Février 2021 de la mise en place d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale pour la suite du projet de déviation Sud-Ouest et concernant le volet eau.

Cette enquête est ouverte du 16 Mars (Matin) au 19 Avril (Soir). Des affiches ont été déposées et mises dans les panneaux d'affichage municipaux.

L'ensemble des documents consultables ont été amenés à la Mairie le lundi 1^{er} mars et seront à la disposition du public pendant la période de consultation dans la salle des mariages.

Le registre sera relevé toutes les semaines. Le(les) commissaire(s) enquêteur(s) sera(seront) présent(s) à Arnières pour recevoir le public aux dates et horaires suivants :

- ↳ Le mercredi 24 Mars de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- ↳ Le samedi 27 Mars de 09h à 12h, (la mairie sera ouverte exceptionnellement)
- ↳ Le mardi 30 mars de 14h à 17h,
- ↳ Le lundi 12 avril de 14h à 17h30.

La position de la commune vis-à-vis de ce projet est demandée, il doit être notifié par délibération au plus tard 10 jours après la clôture de l'enquête. Cette délibération est prévue pour le conseil du 12 avril 2021.

Pour cela un groupe de travail va s'organiser, piloté par des élus avec la possibilité de faire participer des Arniérois. Ce groupe sera amené à consulter des associations associées au projet, afin d'obtenir d'éventuels éclaircissements, un RDV va être demandé à la DREAL pour que le nouveau projet soit présenté aux élus.

TRAVAUX VOIE DOUCE

Les travaux concernant la voie douce reliant Evreux à Arnières par l'hippodrome sont repoussés de plusieurs semaines. Un planning des travaux est en cours d'élaboration.

PLAN VELO

Une réunion a eu lieu en mairie le 24 Février 2021, le projet de continuité de la voie douce est étudié, ce qui permettrait ensuite de relier Evreux à Conches-en-Ouche par une voie verte.

Malheureusement le centre bourg d'Arnières n'est pas très praticable pour les vélos. De plus une fois les travaux de la Grosse Aulne terminés le trafic va changer. Une piste cyclable est à étudier pour sécuriser le déplacement des vélos dans le bourg, ainsi que la mise en place d'un abri vélo au niveau de l'arrêt de Transurbain situé Route de Breteuil « Arnières le Haut ». Cet abri permettrait aux

personnes habitants dans les communes environnantes, et aux enfants scolarisés à Evreux, de déposer leur vélo en tout sécurité, pour accéder aux transports en communs.

Un tour du Bourg d'Arnières à vélo est prévu avec les élus et EPN le 17 mars à 10h.

VOIRIE

- ↳ Travaux Rue de la Grosse Aulne : M le Maire explique qu'il a eu contact avec Mme BLEVIN, concernant les financements par le gouvernement des travaux sur les ponts. A la suite de cette prise de contact il apparait qu'Arnières ne fait pas partie des communes qui sont subventionnables, seuls les diagnostics le sont.
Le début des travaux était initialement prévu le 03 Mai 2021 pour une durée de 4 mois, avec une ouverture prévue pour septembre 2021.
Les travaux vont être une nouvelle fois reportés d'un mois minimum soit début des travaux en Juin 2021 avec une fin de travaux pour septembre 2021 car il faut prendre en considération le niveau de l'Iton ainsi que le frayage des poissons.
- ↳ Etat voirie : M le Maire et M Chevauchée informent qu'ils ont rendez-vous le mardi 9 mars à 9h avec le vice-Président d'EPN en charge de la Voirie.
Lors de ce rendez-vous ils vont faire le tour de la commune, afin de sensibiliser EPN sur la dégradation importante de la voirie et identifier les travaux de réfection nécessaires sur la plupart des rues de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Médico-bus : À la suite du contact pris avec les personnes de plus de 75 ans de la commune nous avons eu une quarantaine de réponses positives pour le vaccin.
Un premier calendrier du passage du médico-bus a été transmis par EPN, ou Arnières ne figure pas.
Au vu de celui-ci M le Maire a contacté EPN afin d'avoir des explications. EPN privilégie les communes non équipées de transport urbain. Les doses de vaccins sont limitées, la commune est donc en attente.
- ✓ Classes à horaires aménagés : En partenariat avec l'Inspection Académique d'Évreux et le Conservatoire de musique et de danse d'Évreux Portes de Normandie, les Classes à Horaires Aménagés Musique Danse Voix (CHAM-CHAD-CHAV) permettent de concilier une pratique artistique de qualité avec une scolarité harmonieuse et respectueuse des programmes de l'Éducation nationale.

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Tout élève motivé par ces pratiques artistiques peut demander à intégrer une classe à horaires aménagés, avec le soutien constant de ses parents, et quelques que soient ses connaissances musicales ou chorégraphiques ainsi que son école d'origine.
Les débutants sont les bienvenus.

Les critères de motivation et de sérieux sont toutefois déterminants pour l'accès à ce dispositif qui est gratuit.

Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la culture.

À l'issue de la classe de troisième, les élèves des classes à horaires aménagés musicaux auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel.

Une information sera faite aux enfants fréquentant l'école.

- ✓ Service Vélo d'EPN : Ils nous ont contacté par courriel pour nous proposer une location ou un achat pour une flotte de vélos électriques.
M le Maire propose de poursuivre le contact avec eux afin de voir leurs propositions.

- ✓ Date à retenir : Conseil Municipal le lundi 22 Mars 2021 à 20 h.

La séance est levée à 22 h 10.

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| M. COMONT Alain | M. DELHOMME | Mme PARENT-TANGUY |
| M. CHEVAUCHEE | Mme LASSALLE-ASTIS | M. HAUZAY |
| M. BENATTAR | M. UMMENHOVER | Mme UMMENHOVER |
| Mme PAULARD | M. VALET | Mme COMBETTE XXXXXX Pouvoir à M. COMONT |
| Mme SANSANO | M. BURGAN | Mme GUEGAN |
| M. LELIGOIS | M. DEFRANCE XXXXXX Pouvoir à M. COMONT | Mme HENNEQUEZ |
| XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX | M. LEROY | XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX |